



Frais de notaire dans le cas d'un partage

Par **ge du**, le **06/01/2015** à **16:54**

Bonjour, nous sommes 3 enfants et en période de succession . Mon frère a bénéficié d'une donation en avancement d'hoirie pour environ 100000€. Il exploite les terres dont l'indivision est propriétaire. Ma sœur et moi souhaitons la réalisation de 3 lots équivalent, il s'oppose a cela et demande l'attribution préférentielle pour la totalité des terres (ayant été quelques années aide familial) . ces terres sont estimées au environ de 200000€. dans le cas ou le tribunal lui donnerait satisfaction, qui doit payer les frais concernant :

L'achat des terres par lui

le règlement de la donation en avancement d'hoirie.

merci pour vos conseils